

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 8 octobre 2024, 19 h
Édifice municipal | *Quartier Baker-Brook*

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTS :

Jean-Pierre Ouellet	<i>Maire</i>
Michael Marmen	<i>Directeur général</i>
Jessica Raymond	<i>Greffière</i>

CONSEILLERS PRÉSENTS :

Quartier Saint-François :	Nancy Ann Landry	Rino Levasseur
Quartier Lac-Baker :	Bernard Soucy	Ronald Cormier
Quartier Clair :	Lloyd Plourde	Richard Michaud
Quartier Baker-Brook :	Francine Caron	Georges Michaud

CONSEILLERS ABSENTS :

Quartier Saint-Hilaire :	Michel J. Morin	Réginald Nadeau
--------------------------	-----------------	-----------------

Présences dans la salle : 0.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue.

2. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire vérifie les présences. Deux membres du Conseil sont absents. Le quorum est constaté.



3. DÉCLARATION DIVULGUANT UN CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration divulguant un conflit d'intérêts.

Ron va s'absenter de voter au point 8 a)

Rino va s'absenter de voter au point 8 b)

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 2024-10-08 (1)

Proposé par le conseiller Bernard Soucy

Appuyé par le conseiller Ronald Cormier

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du Jour tel qu'il a été présenté.

Motion adoptée.

5. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

a) Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 17 septembre 2024

Résolution n° 2024-10-08 (2)

Proposé par le conseiller Lloyd Plourde

Appuyé par la conseillère Francine Caron

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 17 septembre 2024, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé, au besoin.

Motion adoptée.

b) Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 24 septembre 2024

Résolution n° 2024-10-08 (3)

Proposé par le conseiller Richard Michaud

Appuyé par le conseiller Nancy Ann Landry

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 24 septembre 2024, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé, au besoin.

Motion adoptée.

6. PRÉSENTATION, DÉLÉGATION OFFICIELLE, PÉTITION ET DEMANDE D'INFORMATION

Aucune.

7. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DU MAIRE, CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Aucun.

8. ARRÊTÉ, RÉOLUTION, PROCÉDURE, DIRECTIVE ET OUTIL ADMINISTRATIF

a) Répartition du salaire non-réclamé de 2024 – Conseiller Ronald Cormier

Résolution n° 2024-10-08 (4)

Proposé par la conseillère Nancy Ann Landry

Appuyé par le conseiller Georges Michaud

Le Conseiller Ronald Cormier s'abstient de voter.

ATTENDU QUE le salaire annuel d'un Conseiller de la Ville de Haut-Madawaska est de 14 442 \$.

ATTENDU QUE les membres du Conseil peuvent renoncer à leur salaire, soit en partie ou en totalité, selon l'article 7. e) de l'Arrêté 2023-03.01 – Arrêté concernant la rémunération des membres du Conseil de la Ville de Haut-Madawaska.

ATTENDU QUE pour l'année 2024, le Conseiller Ronald Cormier renonce à un montant de 7 900 \$ de son salaire annuel.

IL EST DONC RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska réaffecte le montant de 7 900 \$ du salaire de l'année 2024 sous forme de dons aux organismes suivants :

Festival de Musique de Chambre du Lac Baker : 500 \$

Société historique de Clair : 1 000 \$

Coopérative santé et conditionnement physique du Haut-Madawaska : 900 \$

Sentiers Méruimticook Trails Inc. : 500 \$

Nature Loisirs Lac Baker : 5 000 \$

Motion adoptée.

b) Répartition du salaire non-réclamé de 2024 – Conseiller Rino Levasseur

Résolution n° 2024-10-08 (5)

Proposé par le conseiller Bernard Soucy

Appuyé par le conseiller Lloyd Plourde

Le Conseiller Rino Levasseur s'abstient de voter.

ATTENDU QUE le salaire annuel d'un Conseiller de la Ville de Haut-Madawaska est de 14 442 \$.

ATTENDU QUE les membres du Conseil peuvent renoncer à leur salaire, soit en partie ou en totalité, selon l'article 7. e) de l'Arrêté 2023-03.01 – Arrêté concernant la rémunération des membres du Conseil de la Ville de Haut-Madawaska.

ATTENDU QUE pour l'année 2024, le Conseiller Rino Levasseur renonce à un montant de 12 585 \$ de son salaire annuel.

IL EST DONC RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska réaffecte le montant de 12 585 \$ du salaire de l'année 2024 au paiement de factures pour le projet du Parc municipal vert du Quartier Saint-François (voir annexe).

Motion adoptée.

c) Entente entre la Société culturelle de Saint-François et la Ville de Haut-Madawaska

Résolution n° 2024-10-08 (6)

Proposé par le conseiller Lloyd Plourde

Appuyé par le conseiller Ronald Cormier

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska accepte de signer l'entente entre la Société culturelle de Saint-François et la Ville de Haut-Madawaska pour le projet de cuisine communautaire selon les conditions établies dans l'entente.

Il est également résolu que le Conseil mandate le Maire, Monsieur Jean-Pierre Ouellet et la Greffière, Madame Jessica Raymond, à agir à titre de signataires de l'entente pour la Ville de Haut-Madawaska.

Motion adoptée.

d) Nomination de signataires pour tous les comptes bancaires de la Ville de Haut-Madawaska

Résolution n° 2024-10-08 (7)

Proposé par le conseiller Rino Levasseur

Appuyé par le conseiller Richard Michaud

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska accepte la nomination des employés municipaux et membres du Conseil suivants en tant que signataires pour les comptes bancaires de la Ville de Haut-Madawaska (compte avec opérations du Fonds de fonctionnement général, n° 209027 et compte avec opérations du Fonds de fonctionnement de l'eau et d'évacuation des eaux usées, n° 201973) à partir du 8 octobre 2024 :

Jean-Pierre Ouellet | Maire

Michel J. Morin | Maire suppléant

Michael Marmen | Directeur général et Greffier adjoint

Serge Dionne | Directeur général adjoint et Directeur des finances

Jessica Raymond | Greffière

Il est également résolu que la résolution antérieure de nomination de signataires pour les comptes bancaires mentionnés ci-haut de la Ville de Haut-Madawaska, la résolution n° 2024-06-27 (2), soit abrogée par l'adoption de celle-ci.

Motion adoptée.

9. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

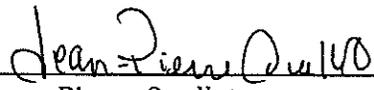
Aucune.

10. AFFAIRES NOUVELLES

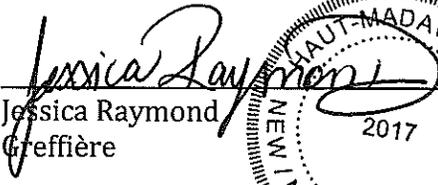
1. Correspondance : aucune.
2. Invitation : aucune.
3. Autre : aucun.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller Bernard Soucy à 19 h 11.



Jean-Pierre Ouellet
Maire



Jessica Raymond
Greffière

